

# **LES DISCRIMINATIONS RACIALES.**

**- Kafui Kpodéhoun -**

# Kafui Kpodéhoun

Immigration  
Ecolieux  
Psychologie  
Trauma  
Formation  
Educat  
Ecriture  
Traduction  
Pop  
solidaires  
Immigrée  
Jardins  
Précarité  
Sociologie  
Prostitution  
Groupes

# **Cadre groupal de cette matinée**

- **Horaires : 8h45 – 12h15**
- **Apport de connaissances**  
**...et participation pour nourrir l'échange**
- **confidentialité**
- **confrontation bienveillante**
- **Soin collectif au fonctionnement groupal (chacun parle à son tour / éteindre son téléphone / ...)**

# **PLAN DE CETTE MATINEE**

**I – Où en sommes-nous : faire le point sur nos connaissances (Quizz)**

**II - Comprendre l'ampleur des discriminations raciales**

**III – Quelques notions pour élargir la compréhension de la question raciale**

- | -

**FAIRE LE POINT SUR  
NOS CONNAISSANCES  
CONCERNANT LES  
DISCRIMINATIONS  
RACIALES**

# Quizz en ligne

Connectez-vous sur cette page

<https://etc.ch/RWsR>

**- II -**

**COMPRENDRE  
L'AMPLEUR DES  
DISCRIMINATIONS  
(en chiffres)**

**« Discriminations et  
origines »**

**- Rapport 2020 du  
Défenseur des Droits -  
Jacques Toubon**

# Accès à l'emploi

*« Lors de la recherche d'un emploi, les individus ayant un nom à consonance arabe doivent envoyer plus de trois CV pour décrocher un entretien, pour seulement deux pour un individu avec un nom à consonance hexagonale. »*

# Accès au logement

*« Lorsqu'elles sont candidates à la location d'un logement privé, les personnes ayant un nom à consonance africaine ont 31% moins de chances d'obtenir un premier rendez-vous avec le propriétaire. »*

## Discriminations à l'encontre des populations d'origine asiatique

« Si les stéréotypes associés aux personnes d'origine asiatique sont parfois **présentés comme positifs**, ils contribuent à leur **essentialisation et stigmatisation**.

Souvent **invisibilisé ou minimisé**, le racisme antiasiatique prend de nombreuses formes en France : **propos stigmatisants** relayés par certains médias et réseaux sociaux ; **harcèlement scolaire, discriminations** dans l'emploi ; **insultes et agressions** physiques à caractère raciste... »

# Étude sur les discriminations dans le domaine universitaire (S Chareyron, L-A. Erb, Y. L'Horty)

**19 universités / 607 Masters / 2000 mails aux responsables. (Année 2022)**

Des emails quasi identiques ont été envoyés : des demandes d'information sur le cursus et ses modalités d'inscription. Etudiants fictifs : seul le nom varie : par ex Julien Garnier et Rachid Saïdi.

**Résultats** : *Les étudiants supposés d'origine maghrébine sont dans l'ensemble pénalisés par rapport aux étudiants supposés franco-français, car on leur répond moins souvent en leur indiquant la marche à suivre pour s'inscrire*

***« Dans l'ensemble, toutes filières confondues, les candidats fictifs maghrébins ont 12% de chances en moins d'obtenir une réponse.***

***Mais si l'on s'intéresse à certains types de cursus en particulier, notamment aux **Masters juridiques**, parmi les plus demandés, le différentiel atteint les 30%. Pour les Masters scientifiques, les candidats maghrébins ont 20% de chances en moins de recevoir une réponse.***

***[...] Les filières les plus attractives sont aussi les plus discriminantes."***

« Les discriminations liées à l'origine constituent souvent pour les individus concernés une **expérience quotidienne, durable et généralisée**, dans l'emploi mais également le logement ou l'accès aux biens et services.

**La part des institutions dans la production de ces discriminations est loin d'être négligeable.**

Les discriminations fondées sur l'origine **se combinent aussi à d'autres formes de discriminations et d'inégalités**, liées à la condition sociale, aux ressources économiques, au statut dans l'emploi, au genre, à la religion, et produisent ainsi des inégalités collectives durables qui **donnent lieu à des phénomènes de ségrégation. »**

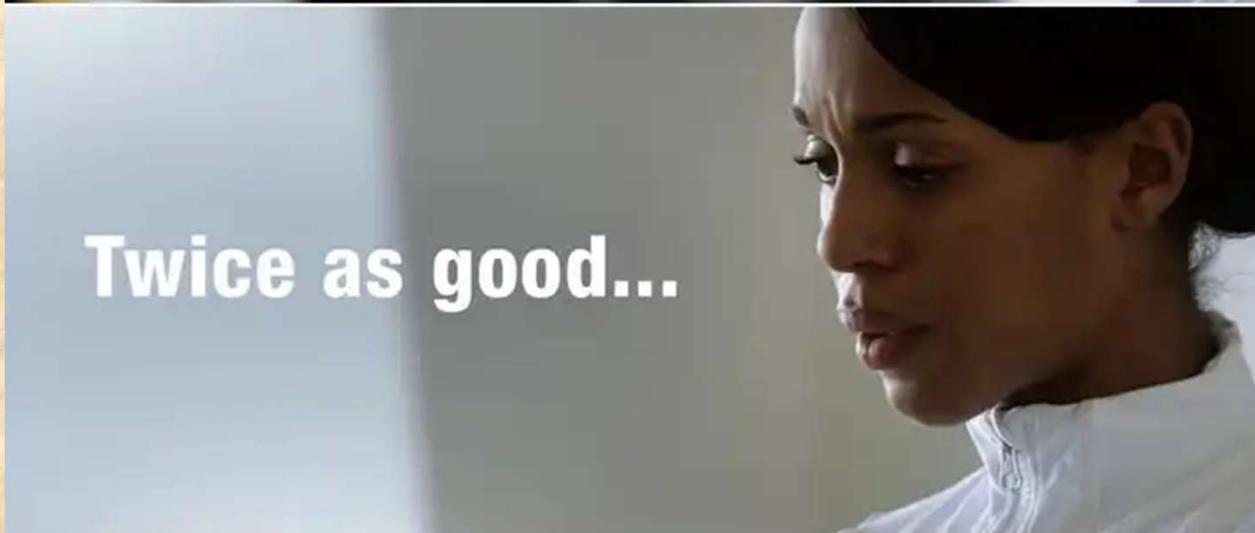
**« Les données officielles confirment l'ampleur de ces discriminations dans la société française et leur dimension systémique. L'expérience répétée des discriminations et leur nature systémique ont des conséquences durables sur les parcours individuels, et les groupes sociaux concernés. »**

**Ces discriminations produisent également de l'autocensure, en particulier dans la sphère professionnelle : les individus, intégrant la réalité sociale, peuvent avoir tendance à limiter leurs ambitions. Ils ont recours à des stratégies de contournement (emplois au statut autoentrepreneur, ou dans des secteurs caractérisés par une forte proportion de personnes issues de l'immigration.**

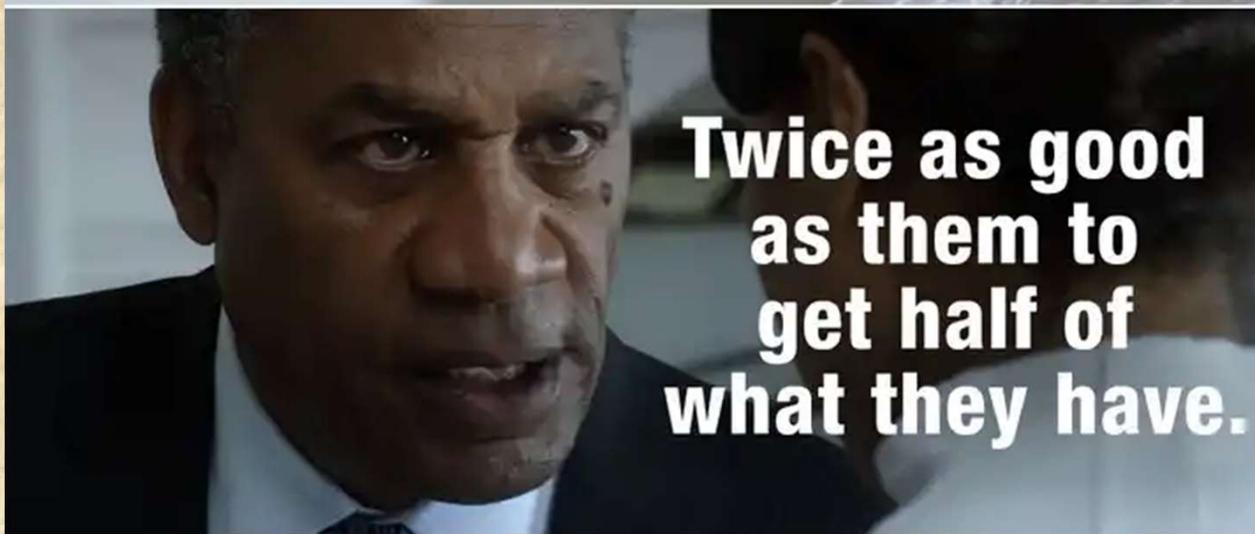
**Ces discriminations entament le rapport de confiance des individus à la société française et aux institutions. »**



**You have to  
be what?**



**Twice as good...**



**Twice as good  
as them to  
get half of  
what they have.**

# Cinégalités – Etude du collectif 50/50

## LES PERSONNAGES PERÇUS COMME NON BLANCS OU COMME ÉTRANGERS SONT PLUS SOUVENT REPRÉSENTÉS DANS DES ACTIVITÉS ILLÉGALES ET MARGINALES

On remarque qu'à l'écran, un personnage perçu comme non blanc a presque trois fois plus de probabilité de commettre un crime qu'un personnage vu comme blanc.

11% des personnages perçus comme non blancs commettent un crime à l'écran contre 4% des personnages perçus comme blancs. Plus généralement, les personnages vus comme non blancs sont régulièrement associés aux activités illégales ou marginales. C'est particulièrement le cas des personnages perçus comme noirs : 21% d'entre eux sont montrés dans de telles activités, et 13% commettent un crime à l'écran.

### Personnages perçus comme blancs



### Personnages perçus comme noirs



### Personnages perçus comme arabes



### Personnages perçus comme blancs



### Personnages perçus comme noirs



### Personnages perçus comme arabes



**- III -**

**Quelques notions pour  
élargir la  
compréhension de la  
question raciale**

# RACISME

**« Idéologie qui considère que les personnes et les groupes sont inégaux entre eux sur la base de l'appartenance ethnique ou « raciale ». Historiquement, les théories raciales vont légitimer l'esclavage, et l'exploitation des personnes autochtones et racisées durant des siècles. »**

*- Amnesty International : lexique pour l'antiraciste -*

# Racisme systémique

**« Structure sociétale qui maintient un système d'inégalités qui privilégie et discrimine différents groupes raciaux dans la société. Ces inégalités confèrent des privilèges aux personnes blanches, et portent atteinte aux droits des personnes racisées. Comme le sexisme, le racisme est un système hérité, dont on n'a pas toujours conscience. Elle se distingue de la discrimination ouverte en ce qu'aucune intention individuelle ou institutionnelle n'est nécessaire.**

**Le racisme systémique se manifeste dans tous les domaines de la vie en société : justice, santé, emploi, culture, médias... »**

*- Amnesty International : lexique pour l'antiraciste -*

## Le racisme ce n'est pas seulement:

- Une **subjectivité individuelle** : on vit dans une société empreinte de sa propre histoire, notamment coloniale
- Une **idée consciente assumée exprimée / des actes délibérés** : les représentations collectives nous affectent de manière inconsciente, induisant des biais cognitifs qui impactent nos décisions
- **La croyance en l'existence de races différentes** : le racisme existe sans référence au mot race, ça peut être à l'encontre d'une religion, culture, couleur de peau.
- **Une peur ou une haine** : pas toujours hostile, le racisme peut parfois survaloriser, exotiser.
- On se concentre sur une différence (culture, couleur de peau, religion), on réduit l'individu à cette caractéristique [DIFFERENCIATION]. La différence devient un **marqueur d'infériorité** ou de dangerosité [PEJORATION]. **On amalgame**, on gomme toutes les autres différences, de lieu, de contexte, de personnalité [ESSENTIALISATION]

*Source : Pierre Tevanian*

*Synthèse de Juliet Christmannb (formatrice sur les violences systémiques)*

# Stéréotypes / Préjugés / Discriminations

Les stéréotypes et préjugés sont de l'ordre du mental, alors que les discriminations sont des comportements.

- « Les filles sont douces et gentilles » = stéréotype.
- « C'est parce qu'elles sont douces et gentilles qu'elles ne peuvent pas faire de bonnes directrices » = préjugé.
- « Je ne vais pas engager cette femme comme directrice car elle sera trop gentille » = discrimination.

# Biais inconscients ou implicites

*Il s'agit d'un stéréotype social qui est formé inconsciemment par rapport à certains groupes de personnes en fonction de caractéristiques observables (genre, âge, couleur de la peau...).*

*Les biais inconscients sont beaucoup plus répandus que les préjugés conscients, et sont souvent incompatibles avec les valeurs conscientes de la personne qui les a.*

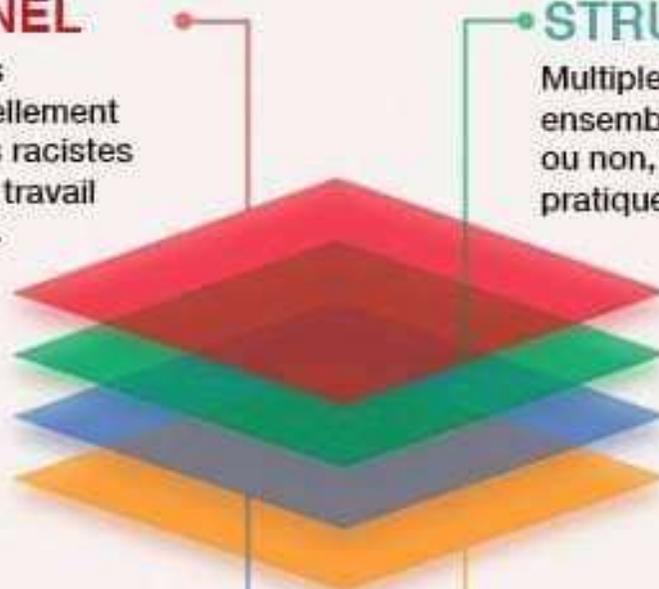
# LES QUATRE DIMENSIONS DU RACISME

## INSTITUTIONNEL

Politiques et pratiques renforçant, intentionnellement ou non, des standards racistes au sein d'un milieu de travail ou d'une organisation.

## STRUCTUREL (systémique)

Multiples institutions soutenant ensemble, intentionnellement ou non, des politiques et pratiques racistes, i.e. l'État.



## INTERPERSONNEL

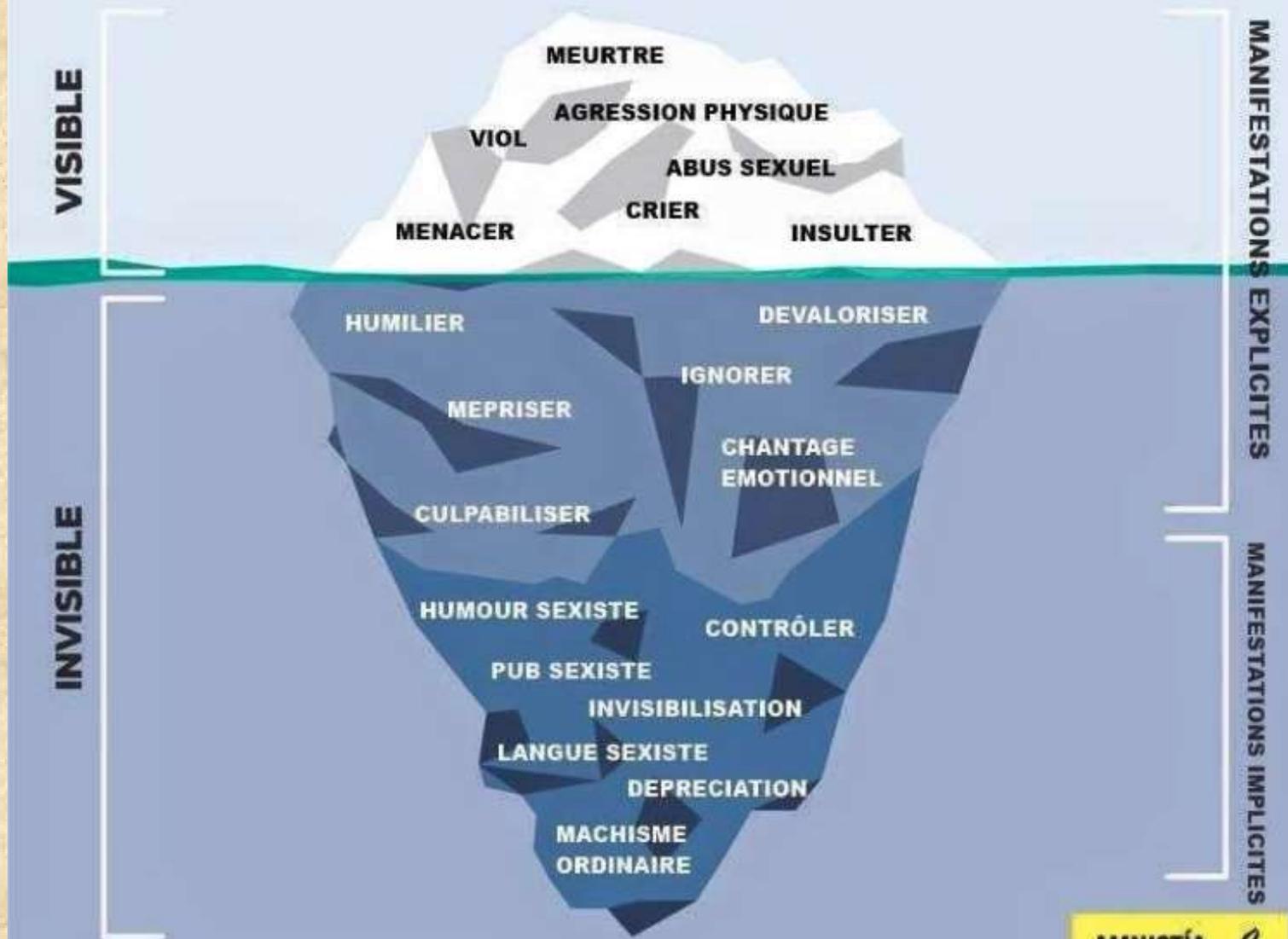
Actes racistes et micro-agressions commis par une personne envers une autre.

## INTERNALISÉ

Messages subtils ou explicites renforçant les croyances négatives et la haine de soi chez les personnes racisées.

Source: [www.slowfactory.foundation](http://www.slowfactory.foundation)

# L'ICEBERG DE LA VIOLENCE SEXISTE



*Quels seraient les contenus équivalents pour l'iceberg de la violence raciale ?*





Génocide  
Crimes policiers racistes

Discriminations à l'embauche,  
au logement  
Orientation scolaire raciste  
Publicités racistes  
Propos racistes des politiciens  
Déni de l'histoire coloniale  
Blagues

# La discrimination [Juridique]

« La loi reconnaît aussi bien la discrimination directe que la discrimination indirecte. Cette dernière n'implique pas l'intentionnalité de l'individu. Cela veut dire qu'il n'est pas nécessaire que la discrimination soit intentionnelle pour qu'elle soit sanctionnable. Il suffit qu'une mesure conduise à un effet discriminatoire. »

**(Irène Pereira – sociologue - IRESMO)**

# La définition juridique

Il y a discrimination quand 3 éléments sont réunis :

- un **traitement moins favorable** envers une personne ou un groupe de personnes,
- en raison d'un des 25 **critères définis par la loi**.
- dans un domaine prévu par la loi :
  - l'accès à l'emploi, la carrière, la sanction disciplinaire, le licenciement ;
  - la rémunération, les avantages sociaux ;
  - l'accès aux biens et services privés (logement, crédit, loisirs) ;
  - l'accès aux biens et services publics (école, soins, état civil, services sociaux) ;
  - l'accès à un lieu accueillant du public (boîte de nuit, préfecture, magasin, mairie) ;
  - l'accès à la protection sociale ;
  - l'éducation et la formation (condition d'inscription, d'admission, d'évaluation, etc.)



Quand mes droits sont en jeu

Je vais à THEMIS

## Les 25 critères de discriminations interdits par la loi



Apparence physique



Age



Etat de santé



Appartenance ou non à une prétendue race



Appartenance ou non à une nation



Sexe



Identité de genre



Orientation sexuelle



Grossesse



Situation de famille



Handicap



Caractéristiques génétiques



Moeurs



Patronyme



Activités syndicales



Origine



Lieu de résidence



Appartenance ou non à une ethnie



Opinions politiques



Domiciliation bancaire



Perte d'autonomie



Capacité à s'exprimer dans une langue étrangère



Religion



Vulnérabilité résultant de sa situation économique



Opinions philosophiques



THEMIS  
Accès au droit pour  
les enfants et les jeunes

Strasbourg  
24 rue du 22 novembre  
03 88 24 84 00  
association67@themis.asso.fr

Mulhouse  
12 rue du chêne  
03 89 46 25 02  
association68@themis.asso.fr

Colmar  
25C avenue de Paris  
07 55 53 05 58  
association68@themis.asso.fr

### L'injure raciste

La loi définit l'injure raciste comme « toute expression outrageante, terme de mépris ou invective adressé à une personne ou à un groupe à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée ». Elle s'inscrit dans le cadre de la loi sur la liberté de la presse de 1881 plusieurs fois modifiée (1972, 1990...), conférant ainsi aux limites des libertés individuelles dans ce domaine celles dont la presse bénéficie.

Lorsqu'elle est publique, son auteur-e encourt jusqu'à un an de prison et/ou 45.000 € d'amende ([articles 29, alinéa 2 et 33, alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881](#)).

Lorsqu'elle n'est pas publique, elle est punie de l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe, soit 1.500 € au plus ([article R. 625-8-1 du Code pénal](#)), et de peines complémentaires ([article R. 625-8-2 du Code pénal](#)).

*Exemple : un enseignant-chercheur est traité de « sale \*\*\* » dans un couloir de l'établissement.*

### La diffamation raciste

Si les propos tenus imputent des faits précis qui portent atteinte à l'honneur d'une personne ou d'un groupe en raison, notamment, de son origine, de sa religion ou de son apparence physique (exemple : « les ressortissants de tel pays détournent à leur profit les aides publiques »), il s'agit de diffamation raciste.

Lorsqu'elle est publique, son auteur-e encourt jusqu'à un an de prison et/ou 45.000 € d'amende ([articles 29, alinéa 1 et 32, alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881](#)).

Lorsqu'elle n'est pas publique, elle est punie de l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe, soit 1.500 € au plus ([article R. 625-8 du Code pénal](#)), et de peines complémentaires (article R. 625-8-2 du Code pénal).

*Exemple : rendant des copies, un enseignant déclare « l'étudiant X est africain. Il n'a pas l'habitude de travailler, il a plagié ce texte, c'est évident ».*

### La provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciste

Si ces propos encouragent la discrimination, la haine ou la violence raciste (exemple : « il faudrait tous les tuer, ces \*\*\* »), il s'agit d'une incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciste.

Lorsqu'elle est publique, son auteur-e encourt jusqu'à un an de prison et/ou 45.000 € d'amende, ainsi que des peines complémentaires ([article 24, alinéas 6 et 8 de la loi du 29 juillet 1881](#)).

Lorsqu'elle n'est pas publique, elle est punie de l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe, soit 1.500 € au plus (article R. 625-7 du Code pénal), et de peines complémentaires (article R. 625-8-2 du Code pénal).

*Exemple : des tags « Europe blanche » et « Dehors les \*\*\* » sont découverts sur les murs d'une université.*

Précision : ni la critique d'une religion ni le « blasphème » ne constituent des délits. L'enseignement supérieur garantit la liberté de conscience.

### Le délit d'apologie des crimes

Si ces propos promeuvent ou justifient un crime de guerre ou un crime contre l'humanité (exemple : « ils ont bien fait de tous les exterminer, ces \*\*\* »), il s'agit d'un délit d'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes et délits de collaboration avec l'ennemi.

Lorsque ces propos sont publics, leur auteur-e encourt jusqu'à cinq ans de prison et/ou 45.000 € d'amende (article 24, alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881).

### La contestation de l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité

Enfin, si ces propos nient ou minimisent un fait historique relatif à un crime contre l'humanité (exemple : « c'était pas si grave, de tuer tous les \*\*\* »), ils constituent une contestation de l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité.

L'auteur-e de telles contestations publiques encourt jusqu'à un an de prison et/ou 45.000 € d'amende (article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881).

### Actes racistes : violences ou discriminations à caractère raciste

Les violences physiques sont interdites et sanctionnées par la justice. Le caractère raciste de tout crime ou délit impliquant des violences physiques est une circonstance aggravante.

Ainsi, l'article 132-76 du Code pénal prévoit une aggravation des peines « lorsqu'un crime ou un délit est précédé, accompagné ou suivi de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature qui portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une prétendue race, une ethnie, une nation ou une religion déterminée... ».

## Reconnaitre le harcèlement discriminatoire

D'après la loi, le harcèlement discriminatoire est une forme de discrimination et se définit comme :

« Tout agissement lié à [un motif prohibé], subi par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant »\*.

Art. 1 de la loi n°2008-496 du 27 mai 2008.

# La discrimination institutionnelle :

*« Elle résulte du fonctionnement d'une institution sans que les acteurs de cette institution n'aient d'intentions discriminatoires, ni sans que cette institution se donne explicitement des règles discriminatoires dans son fonctionnement.*

*Cette attitude n'est pas toujours intentionnelle. C'est souvent le fruit de préjugés dissimulés dans des pratiques et processus qui favorisent ou désavantagent certains groupes. »*

**(Irène Pereira – Sociologue – IRESMO)**

# En tant que professionnel :

- . Nous sommes construits socialement (représentations sociales apprises et partagées – la TV, la rue...).
- . Mécanismes de défense psychiques forts contre l'idée qu'on peut être auteur de discriminations (exemples issus des formations en travail social).
- . Pourtant les travaux montrent que les acteurs publics et associatifs y sont aussi actifs (Rapport J. Toubon, travaux de S. Beaud et M. Pialoux, Rosenthal ...)
- . Travailler à partir de la reconnaissance de nos biais, plutôt que de les dénier.
- . Nécessité de s'outiller pour déconstruire ses propres représentations (les intentions seules ne suffisent pas).

# Racisme Internalisé

- ***Le racisme devient une oppression INTERNALISÉE lorsque nous en venons à croire et à agir comme si le système de croyances, les valeurs et le mode de vie du groupe dominant étaient les bons. Il n'a plus à exercer de pression. Nous l'exerçons à présent sur nous-mêmes (violence latérale).***
- Chirurgie des doubles paupières, produits de blanchiment de la peau, produits capillaires pour boucler les cheveux.
- « Notre nourriture sent mauvais". / Désolidarisation de l'alimentation et de la culture.
- Distinction entre les réfugiés et les immigrés "fraîchement débarqués".
- Éviter les autres Asiatiques, ne pas se faire d'amis asiatiques.
- Avoir honte des membres de sa famille qui ne parlent pas parfaitement français.
- Ne pas vouloir paraître "trop asiatique".
- Refuser de sortir avec des partenaires asiatiques.
- Souhaiter être blanc/non-asiatique.
- Souhaiter que ses parents soient blancs/moins asiatiques/non-asiatiques.

***Source : Linda Thai, psychothérapeute états-unienne, d'origine vietnamienne***

# Stratégies face aux inégalités raciales

- Internalisation : honte, anxiété sociale...
- Minimisation / Banalisation.
- Dénier.
- Humour (place des groupes minorisés dans l'univers du stand-up)
- Groupe (Sortie de l'isolement, espaces de répit, ou de mobilisation collective).
- Mise en récit/création artistique (musique, cinéma, littérature...)
- Retournement du stigmaté (E. Goffman / Louis Gruel).
- Réaction violente (*Violences urbaines, Violences Sociales* : S. Beaud et M., 2003)
- L'hyper-excellence, l'exemplarité, l'irréprochabilité  
(La Menace du Stéréotype –Racky Ka-Sy)
- Effondrement, trauma, impact sur la santé mentale.

# Evaluation

# Discriminations raciales : ressources

## Livre

**Julien Talpin (et col.) : *L'épreuve de la discrimination : Enquête dans les quartiers populaires***

## Données chiffrées

- **Synthèse 2020 du défenseur des droits, sur discriminations liées à l'origine réelle ou supposée en France (Rapport Toubon) :**  
[https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=19857#:~:text=Pour%20le%20D%C3%A9fenseur%20des%20droits,et%20services%20priv%C3%A9s%20et%20publics.](https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=19857#:~:text=Pour%20le%20D%C3%A9fenseur%20des%20droits,et%20services%20priv%C3%A9s%20et%20publics.)

## Etude

- **Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale : S. Chareyron, L.-A., Erb, et Y. L'horty :**  
[https://www.univ-gustave-eiffel.fr/fileadmin/UniversiteGustaveEiffel/Actus/Etude\\_MASTER1-fevrier\\_2022.pdf](https://www.univ-gustave-eiffel.fr/fileadmin/UniversiteGustaveEiffel/Actus/Etude_MASTER1-fevrier_2022.pdf)